



Réf. Farde e-Assemblées : 2396476

N° OJ : 192

Projet d'Arrêté - Conseil du 10/05/2021

**Objet :** Mise à disposition de mobilier ou accessoires par l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - École supérieure des Arts à la société de production SA "Be-Films".- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Considérant que l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts est un lieu d'enseignement, de recherche et un grand atelier de création et de production où se forment des générations de créateurs ; qu'elle est aussi un pont jeté avec ses milieux professionnels de référence et un équipement artistique majeur déployant des activités dans la cité à destination de nombreux publics ;

Considérant que la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts souhaite mettre à disposition de la société de production S.A. Be-Films du mobilier et des accessoires (plâtres) pour l'aménagement des décors de la série Theodosia ;

Considérant, de ce fait, que la Ville de Bruxelles autorise la société de production S.A. Be-Films à procéder à des prises de vues des biens confiés, que les plâtres se trouvant au sein de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts serviront de décor pour la construction en studio d'un musée nécessitant le type de plâtres précités ;

Considérant que la mise à disposition des biens aura lieu aux dates suivantes :

- Date d'enlèvement / de livraison : la date de l'enlèvement sera fixée après l'approbation de la présente convention par le Conseil communal
- Date de retour : 5 octobre 2021

Considérant qu'à titre d'indemnité pour la mise à disposition des biens, la société de production S.A. Be-Films versera à la Ville de Bruxelles la somme de 2400 euros TTC ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention de mise à disposition de mobilier ou accessoires entre la Ville de Bruxelles (Pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles - École supérieure des Arts) et la société de production SA "Be-Films" ci-jointe est adoptée.

Annexes :

[CONVENTION FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

